



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE 80630 – BEAUVAL

Arrêté n°2019-117

**ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT CHEMIN D'AMIENS ET RUE
MINGUET A BEAUVAL**

Le Maire de la Commune de Beauval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411-8

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande du 18 octobre 2019 de M. Aurélien HECQUET, de l'entreprise LHOTELLIER

Considérant qu'en raison de la réalisation de travaux de voirie chemin d'Amiens et rue Minguet à Beauval réalisés par l'entreprise LHOTELLIER, il y a lieu de prescrire toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents sur la voie publique et permettre le bon déroulement de ces travaux

- A R R E T E -

Article 1 – Du 21 octobre 2019 au 08 novembre 2019, la circulation ainsi que le stationnement de tous les véhicules sauf véhicules de secours seront interdits chemin d'Amiens à Beauval de l'intersection chemin d'Amiens / rue du Château d'Eau jusqu'à l'intersection chemin d'Amiens / rue de Créqui

Article 2 – Du 23 octobre 2019 au 31 octobre 2019, le stationnement de tous les véhicules sauf véhicules de secours sera interdit sur les trottoirs ainsi que sur la chaussée rue Minguet à Beauval.

Article 2 – Des panneaux et barrières seront placés par l'entreprise LHOTELLIER afin de délimiter la zone.

Article 3 - Le Maire et la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de faire respecter l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauval, le 18 octobre 2019

Le Maire,
B. THUILLIER

